

AVIS PUBLIC



PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2238-2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 30 octobre 2023, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 2238-2023 concernant la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec.*

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 31 octobre 2023.

(Signé)

Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier